

FICHES CONCOURS

DROIT DU TRAVAIL ET POLITIQUE DE L'EMPLOI

L'emploi hier et aujourd'hui

www.pergama.fr

Mars 2019



Camille Pissaro, Paysanne

1. L'évolution quantitative de l'emploi

La DARES¹ indique, selon les « estimations d'emploi »², que, fin 2017, 28 millions de personnes sont en emploi, après de fortes créations d'emploi en 2015 (112 000), 2016 (219 000) et 2017 (341 000)³. Sur le long terme, c'est plus de 5 millions d'emploi qui auraient été créés en France depuis 1982⁴, période où pourtant, parallèlement, le chômage a augmenté de plus de 1 million.

Sur le long terme, les créations d'emploi ont été irrégulières : des périodes de forte croissance ont alterné avec des périodes de stagnation, voire de destruction d'emplois (début des années 1990, période 2008-2009). Si, de 2000 à 2017, le nombre d'emplois a augmenté de 3 millions, ce n'est qu'en 2015 que le niveau de 2007 a été rattrapé, avant que l'emploi ne reparte à la hausse en 2016 et 2017.

¹ Services statistiques du ministère du travail

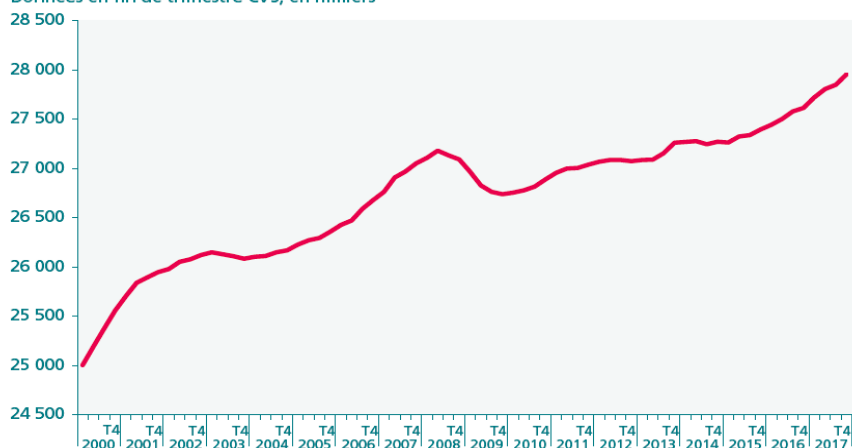
² Ces données ne sont pas identiques à celles produites par l'enquête emploi (qui sert à déterminer la population active, somme de la population active occupée et des demandeurs d'emploi) qui lui sont inférieures. Les deux enquêtes ne recouvrent pas le même champ et certaines données ne sont pas enregistrées de manière identique.

³ Dares-analyses, Emploi, chômage, population active en 2017, n° 031, juillet 2018

⁴ Insee : variations de l'emploi de 1982 à 2014 in « Cadres et employeurs non qualifiés, les deux moteurs de l'emploi dans les territoires », novembre 2017

Évolution de l'emploi total de 2000 à 2017

Données en fin de trimestre CVS, en milliers



Champ : personnes en emploi en France hors Mayotte (emploi au lieu de travail).

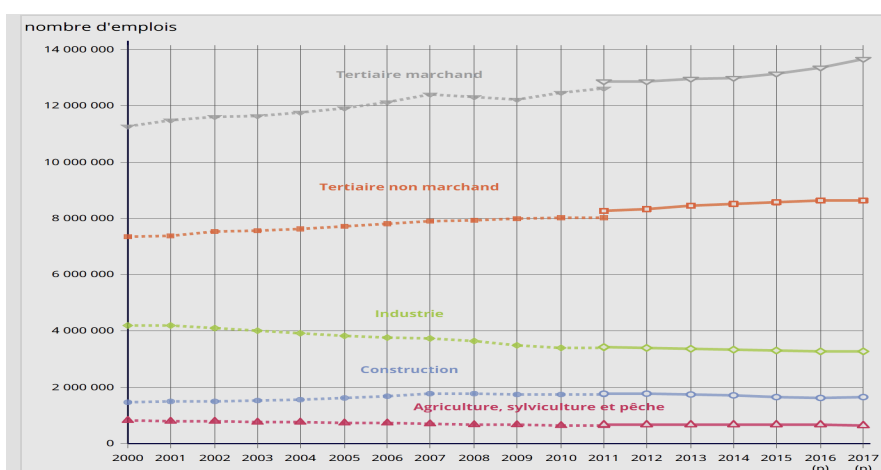
Source : Dares analyses, emploi chômage, population active en 2017, juillet 2018

2. La structure de la population active : des changements profonds depuis 40 à 50 ans

- En 1970, l'emploi était principalement masculin (64 %). L'industrie (26 %), l'agriculture (12 %) et la construction (9 %) représentaient à elles trois près de la moitié des emplois, et plus d'une personne sur cinq ayant un emploi exerçait une activité non salariée (21 %)⁵.

En 2017, les personnes en emploi sont très majoritairement **salariées** (88,4 %) et travaillent dans le secteur **tertiaire** (76 %). Avec 48 % de femmes, l'emploi s'approche de la parité, avec, toutefois, le maintien de métiers fortement sexués. La part de l'industrie (13,8 %) a été divisée par deux – la population ouvrière, surtout non qualifiée, a très fortement diminué – et les personnes qui travaillent dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la Pêche représentent une population résiduelle (2,6 %). Comme le montre le graphique ci-dessous, ces évolutions se poursuivent depuis 2000, où la hausse de l'emploi est portée par le secteur tertiaire marchand.

Nombre d'emplois par secteurs d'activité en France

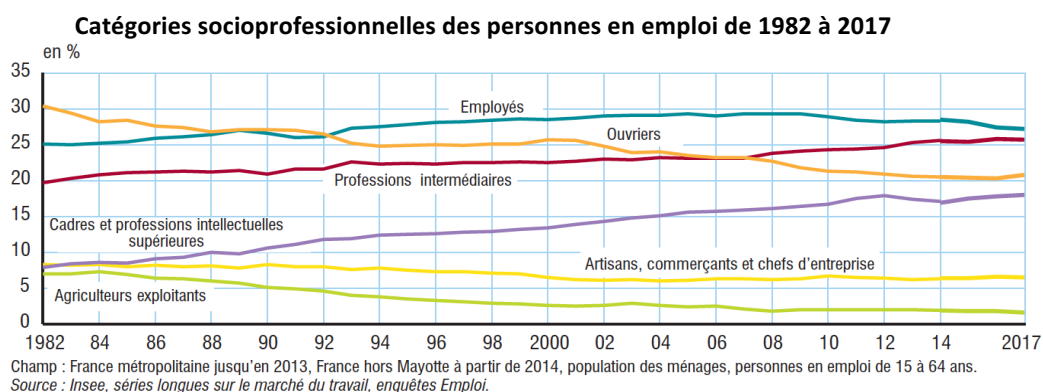


Source : Insee, «2017, L'emploi progresse encore dans toutes les régions »

⁵ Ces données sont celles de la France métropolitaine

- L'emploi est parallèlement devenu plus qualifié : comme le montre le graphique ci-dessous, de 1982 à 2017, la part des ouvriers a diminué de 10 points, celle des employés a peu augmenté tandis que celle des cadres et des professions intellectuelles supérieures a augmenté de dix points (passant de 8 à 18 % des emplois) et celle des professions intermédiaires de 6. La « technicisation » des métiers et le développement de certaines fonctions dans l'entreprise (informatique, marketing et fonction commerciale) expliquent cette évolution.

Une étude plus fine de l'évolution des métiers depuis 30 ans montre toutefois que le recul des emplois non qualifiés est loin d'être généralisé : sur 30 ans, les effectifs des services à la personne et des employés de la restauration et du commerce de proximité ont augmenté fortement⁶. Pour autant, l'on ne retrouve pas en France la « polarisation des emplois » très marquée qui existe dans certains pays de l'OCDE, avec augmentation simultanée des emplois très qualifiés et peu qualifiés et forte baisse des emplois intermédiaires : il est vrai toutefois que, en France, certaines professions intermédiaires (ainsi les secrétaires et les employés de banques et d'assurance) ont beaucoup diminué et que l'emploi a augmenté dans des professions peu qualifiées. Pour autant, le groupe des employés et professions intermédiaires a résisté et, globalement, l'emploi peu qualifié a diminué, n'augmentant que dans certaines professions spécifiques. Toutefois, la crainte des experts est que la polarisation ne s'accroisse dans l'avenir et que le recours au numérique ne détruise davantage d'emplois intermédiaires.



Source : Insee, Emploi, chômage, revenus du travail, Edition 2018

3. Le développement de formes particulières d'emploi

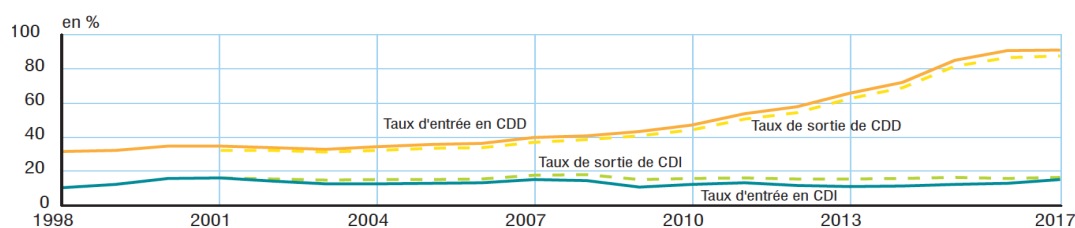
- Depuis les débuts de la crise économique, l'emploi a évolué, avec la hausse de ce que l'on nomme les « **formes particulières d'emploi** » : contrats à durée déterminée (CDD et contrats d'intérim). La part des CDD et intérimaires paraît pourtant modeste (en 2017 : 13,8 % de l'emploi salarié) mais a plus que doublé depuis les débuts de la crise : de 1982 à 2017, la part des CDI parmi les contrats de travail est passée de 94 % à 84,6 %, celle des CDD et de l'intérim de 6 à 13,8 %.

Surtout, les mouvements sur le marché du travail se font massivement en CDD (la part des CDD dans les embauches est passée de 76 % en 1993 à 87 % en 2017. De plus, 83 % des CDD sont des CDD de moins d'un mois, dont un tiers d'une seule journée. Ces caractéristiques

⁶ « En 30 ans, forte progression de l'emploi dans les métiers qualifiés et dans certains métiers peu qualifiés de services », Dares analyses, avril 2015 et « Cadres et employés non qualifiés, les deux moteurs de l'emploi des territoires, Insee Première, novembre 2017

générales du marché du travail se retrouvent surtout dans certains secteurs (restauration, hébergement, établissements médico-sociaux), et dans les très petites entreprises⁷.

Taux d'entrée et de sortie en CDD et CDI de 1998 à 2017



Source : Emploi, chômage, revenus du travail, Dares, Edition 2018

Parmi les emplois courts, l'emploi aidé (1,5 million d'emplois en 2016, dont 600 000 emplois de formation en alternance, le reste correspondant à des emplois aidés d'insertion sociale) occupe une place non négligeable : cette place est toutefois amenée à diminuer en 2018 avec le remplacement des contrats aidés d'insertion traditionnels par des Parcours emplois compétences, plus exigeants et moins nombreux.

- Par ailleurs, l'Insee mesure le **sous-emploi**, qui recouvre les personnes en chômage technique ou en chômage partiel (fermeture temporaire de l'entreprise ou réduction des horaires pour des raisons liées à la conjoncture économique) et les personnes qui, disposant d'un emploi à temps partiel, souhaiteraient travailler davantage (sans toujours, il est vrai, chercher un emploi). Au sens du BIT, ces personnes sont considérées comme actives. Elles étaient en 2017 de **1,6 million**, soit 6 % de la population active occupée, dont la quasi-totalité sont à temps partiel non choisi. Le sous-emploi est un « amortisseur de crise » mais il est aussi cause de la pauvreté au travail.

- D'une manière plus générale, l'emploi à temps partiel s'est développé : il touchait 8,3 % de la population active en 1975 et en touche 18,8 % en 2017, soit près d'un actif sur 5.

4. Population en emploi : âge et localisation, des variables en nette évolution

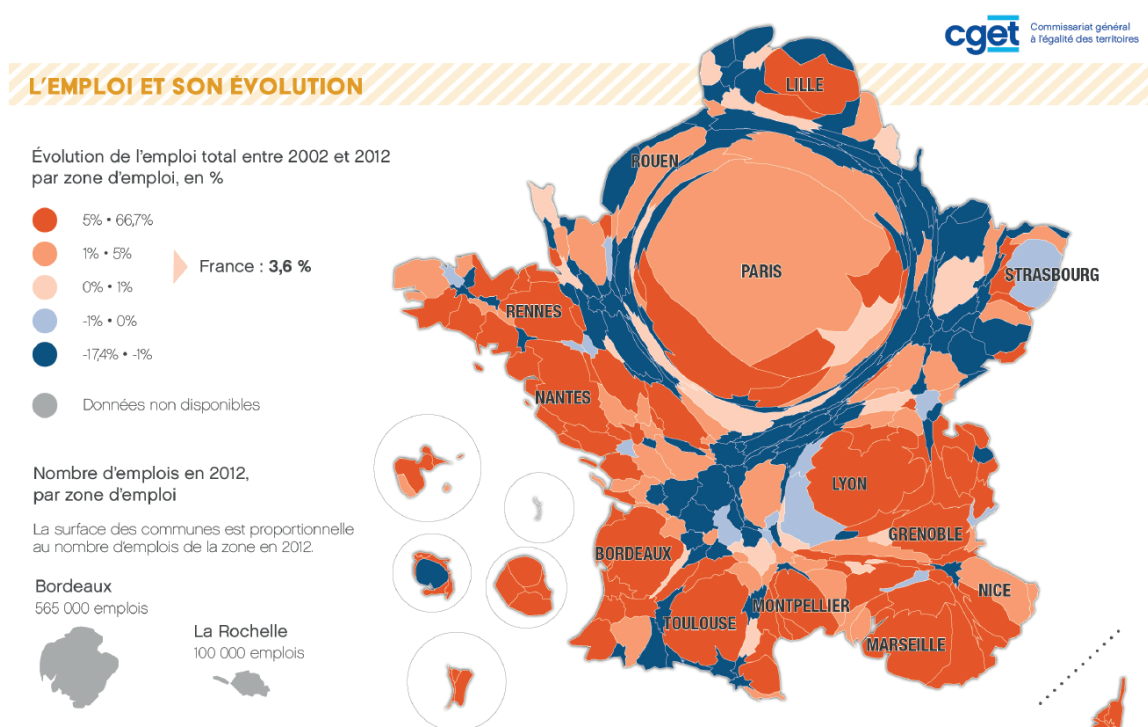
- De 1980 jusqu'au début des années 2000, d'autres phénomènes, liés à la crise, ont changé les caractéristiques de la population active : prolongation des études (le taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans a fortement baissé dans les années 1980-1990, avant de se stabiliser aujourd'hui à un niveau peu élevé, 37 %) et retrait d'activité des « seniors » de 55-64 ans : la politique de l'emploi menée dans les années 80 et 90 les a en effet évincés du marché de l'emploi en mettant en place des dispositifs de préretraite publique qui ont fonctionné jusqu'en 2003, avant que l'accès en soit réduit. Depuis lors, la remontée du taux d'activité de cette classe d'âge a été lente : toutefois, après avoir diminué jusqu'à 32 %, il atteint, en 2017, 54,9%. Ces données expliquent que le taux d'activité de la population (71,5 % en 2017) ait faiblement augmenté depuis 1980 (70 %) : l'augmentation du taux d'activité de la classe d'âge 25-49 ans a été en partie compensée par le retrait d'activité des plus jeunes et des plus âgés.

- Ni la structure des emplois ni leur évolution ne sont identiques selon les régions. Le poids du secteur industriel reste plus important en Bourgogne Franche Comté, Grand est, Hauts de

⁷ Dares résultats, l'emploi dans les très petites entreprises en 2015, avril 2017

France et Normandie. L'emploi dans le tertiaire supérieur est surtout concentré dans les grandes métropoles. Enfin, si en 2017, l'emploi a progressé dans toutes les régions, ce n'est pas au même rythme (+ 1,5 % en Ile de France, + 0,5 % dans le Nord) et, de 2006 à 2013, tandis que l'emploi dans son ensemble a peu ou pas augmenté, seules, les très grandes métropoles ont gagné des emplois. Par grandes zones géographiques, de 2002 à 2012, c'est l'arc Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Lyon qui a gagné le plus d'emplois, tandis que l'emploi diminuait au nord, en Normandie et dans la diagonale du vide, de l'est au Sud-ouest.

Evolution de l'emploi total 2002-2012



Les risques pour la qualité de l'emploi

- L'emploi est **segmenté**, ce qui pénalise particulièrement certaines catégories. Ainsi, la part des femmes dans le sous-emploi est forte (70 %). Elle l'est également dans le temps partiel (30 % des femmes), fréquent dans le commerce de proximité, l'hôtellerie, le nettoyage, les services à la personne, qui accueille surtout des personnes non qualifiées. Quant aux formes particulières d'emploi, elles sont fortement présentes chez les jeunes (39 % des salariés de moins de 25 ans sont en CDD ou en intérim) et les travailleurs non qualifiés, touchent un peu plus les femmes que les hommes et se développent chez les seniors. De plus, les 2/3 des contrats d'un mois ou moins s'inscrivent dans le cadre d'une relation suivie avec l'employeur (réembauches répétitives)⁸ : les entreprises utilisent les CDD comme un outil de flexibilité et d'amélioration de rentabilité.

⁸ Voir l'étude de l'UNEDIC, Développement des contrats de travail de courte durée, septembre 2018

- L'augmentation de la qualification des emplois a des **conséquences sociales**. Le niveau de diplôme de la population en emploi a très fortement augmenté : au début des années 80, plus de la moitié des actifs occupés n'avaient aucun diplôme, 8 sur 10 sont diplômés aujourd'hui ; les diplômés du supérieur à bac + 3, rares à l'époque, représentent désormais 20 % des personnes en emploi. Ces données rendent plus difficile l'insertion professionnelle des jeunes sans diplômes, qui représentent encore, en 2017, 14 % de la tranche d'âge 15-24 ans.

- Le Cereq a étudié le risque de déclassement des jeunes diplômés⁹, c'est-à-dire l'absence de correspondance entre le niveau du diplôme obtenu et la qualification de l'emploi occupé. Il constate que, sept années après la sortie du système éducatif, le déclassement, ou mobilité sociale descendante, semble désormais de plus en plus répandu. Ainsi, pour la génération entrée en 2004 sur le marché de l'emploi, après trois ans (en 2007) ou à sept ans de vie active (2011), un peu plus d'un jeune sur trois est déclassé (36 %) mais 8 % se sont déclassés ou reclassés entre les deux dates. Les facteurs qui augmentent le risque sont le genre (les femmes sont nettement plus victimes à niveau de diplôme donné), le niveau de diplômes, la filière, l'origine sociale : ainsi une mobilité sociale ascendante se double d'un plus fort risque de déclassement dans l'emploi. La Dares¹⁰ quant à elle explique le phénomène par l'évolution globale des qualifications : celle de la population ayant augmenté plus vite que celle des emplois, les générations plus jeunes occupent, à mêmes niveaux de diplôme, des emplois moins qualifiés que leurs aînés.

- Depuis 2008, date de sa création, le travail sous **statut d'autoentrepreneur** s'est fortement développé, avec près de 1,2 millions de comptes, dont 60 % seulement, il est vrai, sont actifs. La situation de ces travailleurs non-salariés est extrêmement diverse : certains cumulent ce statut avec un emploi salarié, d'autres sont des artisans qui travaillent ainsi à leur compte ou des retraités dont l'activité est faible. Une part de la croissance de ces emplois a été induite par la révolution numérique qui a permis la constitution de plates-formes de service (voitures avec chauffeur, livraisons de repas à domicile). Celles-ci emploient des personnes dont la situation juridique est ambiguë, proche du salariat par certains côtés mais avec des caractéristiques de l'emploi indépendant (choix des horaires). La crainte fréquemment exprimée est que cette « **ubérisation du travail** » ne se développe aux dépens du salariat, conduisant à une dégradation générale de l'emploi, moins bonne protection sociale et fortes contraintes. Cette évolution n'est pas exclue dans certains créneaux d'activité particuliers (tels les agents immobiliers), sachant que, pour l'instant, les tribunaux semblent faire prévaloir une interprétation stricte de l'emploi salarié (voir l'arrêt « Take it easy » du 28 novembre 2018 de la Cour de cassation). Par ailleurs, la loi travail du 8 août 2016, qui prévoit un droit à la formation et une protection contre les risques professionnels, tente de rapprocher le statut de ces travailleurs de celui des salariés.

Si l'on définit la qualité de l'emploi par la stabilité des relations et la sécurisation des travailleurs, par l'absence de sous-emploi ou de segmentation de l'emploi aux dépens de certaines populations, par la corrélation enfin entre qualification et rémunération, il est

⁹ Déclassés et reclassés selon le diplôme et l'origine sociale, working papers, juillet 2017

¹⁰ Dares analyses, janvier 2017, Comment ont évolué les métiers en France depuis 30 ans ?

certain que depuis 40 ans, cette qualité s'est dégradée en France. Il y aurait cependant à dire sur d'autres facettes de la qualité : l'enquête européenne sur les conditions de travail¹¹ montre combien la France est en retard sur ce terrain puisque 45 % des salariés estiment qu'ils ne pourront pas faire le même travail après 60 ans (le taux est de 20 % dans les pays scandinaves) et que 38 % seulement des emplois sont considérés comme de bonne ou de très bonne qualité (contre 50 % dans les pays comparables). L'emploi (pénibilité, risques psychosociaux) semble, globalement, de moindre qualité en France que dans des pays comparables.

¹¹ Eurofound « 6^e enquête européenne sur les conditions de travail », 2015